

RAPPORT DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2013

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Tel que l'exige la *Charte de la Ville de Montréal*, je dépose, aujourd'hui, un rapport présentant, à la fois, la situation financière de l'arrondissement de Saint-Léonard au terme de l'année 2012, les perspectives financières de l'année 2013, ainsi que les principaux objectifs qui orienteront la préparation du budget de fonctionnement 2014 et du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

Les résultats financiers au 31 décembre 2012

L'exercice financier, qui s'est terminé le 31 décembre 2012, s'est soldé pour l'arrondissement de Saint-Léonard avec un surplus de gestion de 1 132 700 \$. Ce montant est constitué d'un surplus de 834 300 \$, provenant des opérations courantes combinant les revenus et les dépenses, et d'un ajustement de 298 400 \$, provenant de la ville centre et visant des corrections particulières au niveau, entre autres, de gains de 306 400 \$ sur la vente d'actifs municipaux, d'une subvention à recevoir de 210 600 \$ pour l'achat de livres à la bibliothèque, ainsi que divers autres ajustements techniques.

Sur le plan des opérations courantes, les opérations de déneigement de 2012 ont résulté à, elles seules, à un déficit d'opération de 1 625 300 \$, mais l'ensemble de nos opérations ont permis de réduire cet écart défavorable à 308 000 \$. Sur le plan des revenus, un excédent de 1 142 300 \$ a été réalisé, grâce à l'apport de l'activité immobilière par l'entremise des revenus de permis de construction.

Résultats du programme triennal d'immobilisations – exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012, l'arrondissement de Saint-Léonard a effectué des investissements locaux de 3 731 000 \$ correspondant à un montant d'emprunt net de 780 000 \$. L'écart important entre le montant des investissements et le montant à financer par emprunt provient du financement de certains projets par des affectations de surplus, du budget de fonctionnement et des revenus de transferts totalisant 2 951 000 \$.

Comme les travaux de mise à niveau de l'aréna Martin-Brodeur ont dû être reportés en 2013-2014, le financement par affectation de surplus de 2 317 000 \$ lié à ces travaux a réduit globalement et de façon substantielle le montant net à emprunter de l'année 2012.

Voici, par ordre d'importance, les dépenses encourues au cours de l'exercice 2012 pour permettre la réalisation des programmes suivants :

Volet protection

- 2 696 000 \$ pour la réfection des infrastructures routières locales (rues, trottoirs et éclairage de rues);
- 439 000 \$ pour le remplacement d'équipement de parcs et le réaménagement d'aires de jeux. Certains de ces investissements ont été en plus bonifiés grâce à une participation financière de la ville centre par l'entremise du programme PAAP – le *Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs* –;
- 272 200 \$ pour le remplacement de matériel roulant;
- 260 600 \$ pour des travaux préparatoires à la rénovation de l'aréna Martin-Brodeur ainsi que pour des réaménagements de sécurité du stationnement

de la mairie d'arrondissement, de la bibliothèque, de l'aréna Martin-Brodeur et du complexe communautaire Saint-Léonard;

- 63 200 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques.

Indications préliminaires sur les états financiers de 2013

L'arrondissement de Saint-Léonard dispose pour l'année 2013 d'un budget total de 42 891 300 \$ financé par l'entremise de transferts centraux de 35 997 200 \$, d'une taxation locale de 4 874 200 \$ et de revenus de tarification locale de 2 019 900 \$.

Selon nos prévisions actuelles, l'arrondissement de Saint-Léonard devrait atteindre ses objectifs budgétaires tant au niveau des dépenses que des revenus. Même si les activités de déneigement des premiers mois de l'année dépassent légèrement nos prévisions, nous demeurons confiants de respecter notre enveloppe budgétaire d'ici la fin l'année. De même, nous espérons conserver la même cadence au niveau de nos revenus afin d'assurer cet équilibre.

Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

Le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard prévoit des investissements totaux de 19 000 000 \$. Pour l'année 2013, les investissements totaux prévus seront de 10 859 000 \$, équivalant à un montant d'emprunt net de 10 359 000 \$. Le budget initial prévu de 4 400 000 \$ a été bonifié d'un report de budget inutilisé en 2012 de 5 959 000 \$. Ce report s'explique principalement par le décalage du projet de modernisation de l'aréna Martin-Brodeur, dont une partie des investissements locaux de 2012 ont dû être reportés en 2013 pour un montant de 5 133 000 \$. Enfin, une affectation de surplus totalisant 500 000 \$ vient s'ajouter au PTI de l'année afin de réduire les emprunts.

Les investissements locaux prévus pour 2013 se répartissent comme suit :

- 3 336 000 \$ pour la réfection de rues et de trottoirs sur le réseau local, ainsi que pour la réfection du réseau d'éclairage;
- 5 954 000 \$ pour la réfection de bâtiments, dont 5 133 000 \$ pour la rénovation majeure de l'aréna Martin-Brodeur – ces travaux, comme nous le mentionnions plus tôt, s'échelonnent jusqu'en 2014 –, 385 000 \$ pour des travaux préparatoires à la rénovation de l'aréna Roberto-Luongo et 436 000 \$ pour des travaux sur différents autres édifices;
- 740 000 \$ pour la réfection et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, dont plusieurs projets subventionnés par la Ville de Montréal dans le cadre de différents programmes incitatifs d'investissements;
- 692 000 \$ pour le renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules;
- 137 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et de bureautique.

Ces investissements doivent permettre de maintenir nos acquis et de préserver notre patrimoine collectif.

Orientations budgétaires 2014

Au moment de rendre public ce rapport, l'arrondissement de Saint-Léonard n'avait pas encore reçu son enveloppe budgétaire pour l'année 2014. Il m'est donc difficile aujourd'hui de commenter les orientations budgétaires pour le prochain exercice financier.

Je peux cependant assurer la population de Saint-Léonard que mes collègues du conseil d'arrondissement et moi sommes toujours résolument déterminés, dans le cadre de la confection du budget 2014 de l'arrondissement, à protéger la qualité de nos services municipaux et à respecter la capacité de payer de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la Direction d'arrondissement travaillera avec chacune de nos directions et de nos divisions à préparer et à confectionner le budget 2014 que nous comptons déposer et présenter à l'automne prochain.

Budget triennal des immobilisations 2014-2015-2016

Pour ce qui est du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, je tiens à vous informer aujourd'hui que l'arrondissement de Saint-Léonard a reçu pour ce budget d'investissement une enveloppe totale de 16 200 000 \$ pour les trois prochaines années, soit un budget fixé à 5 400 000 \$ par année.

La répartition de ces dépenses d'investissement, par nature et catégorie, sera rendue publique à l'occasion d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui suivra la séance ordinaire du mois de juillet 2013. Mais dès lors, nous pouvons confirmer que nous continuerons avec ces investissements à favoriser des projets qui contribueront à protéger nos acquis et nos actifs. Les projets et les travaux pour l'amélioration et la mise aux normes de nos bâtiments et de nos installations ainsi que pour la réfection de nos rues et de nos trottoirs demeureront donc des priorités.

Rémunération des conseillers d'arrondissement

Selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le présent rapport doit aussi indiquer les revenus des conseillers d'arrondissement pour 2012.

La rémunération de base pour le poste de conseiller d'arrondissement à Saint-Léonard est de 40 426 \$ et l'allocation de dépenses est de 15 662 \$.

Ces revenus sont conformes au *Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement* – le règlement numéro 2117 – et à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

En conclusion

D'une année à l'autre, nous gérons à l'arrondissement de Saint-Léonard nos finances publiques avec la plus grande prudence et la plus grande rigueur possible, en poursuivant continuellement avec toute notre équipe d'employés notre mission première qui est de donner des services de proximité de qualité à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

C'est cette tradition d'excellence que mes collègues du conseil d'arrondissement et moi tenons à perpétuer, avec la précieuse collaboration de notre directeur d'arrondissement, monsieur Gilles Rainville, et de toute son équipe de directeurs et de gestionnaires, tant dans la préparation que dans le suivi et le respect du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, et ce, comme nous l'avons si bien fait par les années antérieures.

Je vous remercie.